

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/11-546-274 du 5/12/2011

DEMANDE DE CONGE PARENTAL OU DE DISPONIBILITE - RENTREE 2012-2013

Références : Article R914-105 du code de l'Education - Décret n° 2008-1429, du 19 décembre 2008, article R-914-105 relatif aux dispositions réglementaires du chapitre IV du titre 1er du livre IX du code de l'éducation - Note de service n°2009-059 du 23/04/2009 parue au BO n° 18 du 30 avril 2009

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme GONALONS - Tel : 04 42 95 29 05 - Fax : 04 42 95 29 24

LES CONDITIONS D'ACCES

1 Congés :

Pour tous les congés, sauf le congé parental :

Réintégration : elle est de droit sur le précédent service – le **service est protégé pendant la durée du congé.**

Pour le congé parental :

Durée : par périodes de six mois renouvelables au plus tard jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant.

Rémunération : sans traitement – conservation des droits à avancement d'échelon réduit de moitié.

Réintégration : sur service protégé pendant un an

- soit du début d'année scolaire (01/09/2012) jusqu'à la fin de l'année scolaire soit au 31 août 2013
- soit en cours d'année scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire suivante, soit au 31 août 2014.
- à la fin de protection du poste, **à condition de participer au mouvement** (avril 2013) avec une priorité 1 dans l'académie d'origine et 2 dans une autre académie, la réintégration se fait, **à compter de la rentrée scolaire suivante (1^{er} septembre 2013)**, soit sur son précédent service, soit dans le service le plus proche de son dernier lieu de travail, soit dans le service le plus proche de son domicile.

2 Disponibilité d'office :

Autrefois appelée « congé non rémunéré pour raisons de santé », elle est accordée après avis du Comité Médical Départemental, à l'issue des droits à congé de maladie, congé de longue maladie ou congé de longue durée dès lors que l'inaptitude à l'emploi n'est pas définitive.

Durée : 1 an renouvelable deux fois

Rémunération : sans traitement mais indemnisation par Allocation d'Invalidité Temporaire (AIT) sous certaines conditions

Réintégration : **Service non protégé.** Sur service vacant **à condition de participer au mouvement (avril 2013) avec une priorité 1, dans l'académie d'origine**, la réintégration se fait, **à compter de la rentrée scolaire suivante (1^{er} septembre 2013).**

3 Disponibilité de droit :

Les cinq situations décrites ci-dessous font l'objet d'une demande de disponibilité de droit. (Cf. annexe jointe)

- **a/** Disponibilité pour **élever un enfant** âgé de moins de huit ans, ou **pour donner des soins** à un enfant à charge, au conjoint ou partenaire de Pacs ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.

Durée : 1 an renouvelable sans limitation si les conditions requises sont toujours réunies

Rémunération : sans traitement

Réintégration : sur service protégé pendant un an

- soit du début d'année scolaire (01/09/2012) jusqu'à la fin de l'année scolaire (31/08/2013)
- soit en cours d'année scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire suivante (31/08/2014)
- à la fin de protection du poste, **à condition de participer au mouvement** (avril 2013) avec une priorité 1, dans l'académie d'origine, et 2 dans une autre académie, la réintégration se fait, **à compter de la rentrée scolaire suivante (1^{er} septembre 2013).**

- **b/** Disponibilité **pour donner des soins** à un enfant, au conjoint ou partenaire de Pacs ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave.

Durée : 1 an renouvelable deux fois – les trois ans ne peuvent être accordés plus de deux fois

Rémunération : sans traitement

Réintégration : sur service protégé pendant un an

- soit du début d'année scolaire (01/09/2012) jusqu'à la fin de l'année scolaire (31/08/2013)
- soit en cours d'année scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire suivante (31/08/2014)
- à la fin de protection du poste, **à condition de participer au mouvement** (avril 2013) avec une priorité 1, dans l'académie d'origine, et 2 dans une autre académie, la réintégration se fait, **à compter de la rentrée scolaire suivante (1^{er} septembre 2013).**

- **c/** Disponibilité accordée en vue de l'**adoption** d'un ou plusieurs enfants, aux maîtres titulaires de l'agrément mentionné aux articles L.225-2 et L.225-17 du code de l'action sociale et des familles, lorsqu'ils se rendent à l'étranger, en outre-mer.

Durée : ne peut excéder six semaines par agrément d'adoption

Rémunération : sans traitement

Réintégration : sur le précédent service – **service protégé pendant la disponibilité.**

- **d/** Disponibilité pour **suivre son conjoint ou partenaire de Pacs** lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du maître.

Durée : 1 an renouvelable sans limitation si les conditions requises sont toujours réunies

Rémunération : sans traitement

Réintégration : **service non protégé**

A condition de participer au mouvement (avril 2013) avec une priorité 1, dans l'académie d'origine, et 2 dans une autre académie, la réintégration se fait, **à compter de la rentrée scolaire suivante (1^{er} septembre 2013).**

- **e/** Disponibilité accordée au maître qui exerce **un mandat électoral** pendant la durée de son mandat.

Durée : toute la durée du mandat

Rémunération : sans traitement

Réintégration : **service non protégé**

A condition de participer au mouvement (avril 2013) avec une priorité 1 dans l'académie d'origine, et 2 dans une autre académie, la réintégration se fait, **à compter de la rentrée scolaire suivante (1^{er} septembre 2013).**

4 Disponibilité accordée sous réserve des nécessités de service :

Ces disponibilités doivent faire l'objet d'une demande de disponibilité accordée sous réserve des nécessités de service (Cf. annexe jointe). La demande de disponibilité doit prendre effet au

début de l'année scolaire et ne doit pas être accordée pour une durée inférieure à l'année scolaire, soit jusqu'au 31 août de l'année scolaire au cours de laquelle elle est demandée. **La réintégration ne peut se faire que dans le cadre des opérations du mouvement** (avril 2013) avec une priorité 1 dans l'académie d'origine et 2 dans une autre académie, la réintégration se fait, **à compter de la rentrée scolaire suivante (1^{er} septembre 2013).**

- **f/ Disponibilité pour études ou recherches présentant un intérêt général**

Durée : accordé par année ; ne peut excéder trois années consécutives ; renouvelable une fois pour une durée égale

Rémunération : sans traitement

Réintégration : après participation au mouvement - **service non protégé**

- **g/ Disponibilité pour convenances personnelles**

Durée : accordée par année ; ne peut excéder trois années consécutives ; renouvelable au maximum 10 ans dans la carrière

Rémunération : sans traitement

Réintégration : après participation au mouvement - **service non protégé**

- **h/ Disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise** au sens de l'article L.5141-1 du code du travail

Durée : accordé par année ; ne peut excéder deux années

Rémunération : sans traitement

Réintégration : après participation au mouvement - **service non protégé**

Réintégration à l'issue d'un congé parental ou d'une disponibilité au-delà de la période de protection du poste.

Les maîtres qui souhaitent réintégrer après une période de congé parental ou d'une disponibilité au-delà de la période de protection du poste, **devront demander cette réintégration en s'inscrivant, dans le cadre de la procédure informatisée, au mouvement de l'emploi, au mois d'avril 2013.**

Cette demande sera examinée **en priorité 1**, au sens de la circulaire n° 05-2602 du 28 novembre 2005, **dans son académie d'origine**, et en **priorité 2 dans une autre académie.**

La réintégration se fera **à la rentrée 2013 après participation au mouvement.**

Attention : si le maître n'a pas demandé à participer au mouvement de l'emploi, il ne pourra pas être réintégré avant la rentrée scolaire suivante (septembre 2014).

DATE LIMITE de dépôt des demandes : (voir précisions sur les annexes)

Je vous prie de bien vouloir assurer **la plus large diffusion** de la présente circulaire auprès des personnels concernés de votre établissement, **y compris les personnels qui bénéficient d'un congé parental ou d'une disponibilité de quelque nature que se soit**, et les personnels absents.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1 - DEMANDE DE CONGE PARENTAL
(Références : art.47 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985)

NOM : _____ **NOM PATRONYMIQUE :** _____

Prénom : _____

Etablissement principal d'exercice : CP – LP – LPP – LTP (1)

Echelle de rémunération : _____ Discipline : _____

Je soussigné(e), demande à bénéficier d'un :

Congé parental pour élever un enfant âgé de moins de trois ans.

Maintien du poste : un an, au-delà réintégration par la procédure du mouvement de l'emploi

- 1^{ère} demande (1) à/c du au.....
- Prolongation (1) à/c du au.....

(Une demande de congé parental ne peut être inférieure à 6 mois et ne peut pas se prolonger au-delà des trois ans de l'enfant.)

Pièces à fournir :

- livret de famille

Fait à _____ le _____
Signature du demandeur

Vu et pris connaissance le _____
Signature du Chef d'établissement

Accord

Refus motivé :

.....
.....
.....

Fait à _____ le _____
Pour le recteur et par délégation
Pour le chef de division
Le chef de bureau

Sylvie Gonalons

DATE LIMITE de dépôt des demandes à la DEEP : deux mois avant la date du début du congé parental

(1) rayer la (les) mention(s) inutile(s)

ANNEXE 2 - DEMANDE DE DISPONIBILITE DE DROIT

(Références : art 47 du décret n°85-986 du 16 septembre 1986)

NOM :

NOM PATRONYMIQUE :

Prénom :

Etablissement principal d'exercice : CP – LP – LPP – LTP (1)

Echelle de rémunération :

Discipline :

Je soussigné(e), demande à bénéficier d'une :

Disponibilité pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, ou pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint (mariage ou PACS), ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.

Maintien du poste : un an, au-delà réintégration par la procédure du mouvement de l'emploi

- 1^{ère} demande (1) à/c du au.....
- Prolongation (1) à/c du au.....

Pièces à fournir :

- **pour élever un enfant âgé de moins de huit ans** : livret de famille et / ou attestation du PACS
- **pour donner des soins** : il convient de fournir un certificat médical concernant la personne malade émanant d'un praticien hospitalier et de le renouveler tous les six mois.

Fait à le
Signature du demandeur

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à le
Signature du chef d'établissement

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à , le
Pour le recteur et par délégation,
Pour le chef de division
Le chef de bureau

Sylvie Gonalons

DATE LIMITE de dépôt des demandes à la DEEP :

2 mois avant la date du début de la disponibilité (enfant de moins de 8 ans)

(1) rayer la (les) mention(s) inutile(s)

ANNEXE 3 - DEMANDE DE DISPONIBILITE DE DROIT

(Références : art.47 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985)

NOM :

NOM PATRONYMIQUE :

Prénom :

Etablissement principal d'exercice : CP – LP – LPP – LTP (1)

Echelle de rémunération :

Discipline :

Je soussigné(e), demande à bénéficier d'une :

Disponibilité pour donner des soins à un enfant, au conjoint (mariage ou PACS), ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave.

Maintien du poste : un an, au-delà réintégration par la procédure du mouvement de l'emploi

- 1^{ère} demande (1) à/c du au.....
- Prolongation (1) à/c du au.....

Pièces à fournir :

- Livret de famille et / ou attestation du PACS
- Certificat médical concernant la personne malade émanant d'un praticien hospitalier à renouveler tous les six mois.

Fait à le
Signature du demandeur

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à le
Signature du Chef d'établissement

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à le
Pour le recteur et par délégation
Pour le chef de division
Le chef de bureau

Sylvie Gonalons

1) rayer la (les) mention(s) inutile(s)

ANNEXE 4 - DEMANDE DE DISPONIBILITE DE DROIT
(Références : décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, art.47)

NOM : **NOM PATRONYMIQUE :**

Prénom :

Etablissement principal d'exercice : CP – LP – LPP – LTP (1)

Echelle de rémunération : Discipline :

Je soussigné(e), demande à bénéficier d'une :

Disponibilité accordée en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants, aux maîtres titulaires de l'agrément mentionné aux articles L.225-2 et L.225-17 du code de l'action sociale et des familles, lorsqu'ils se rendent à l'étranger, en outre-mer.

à/c du au.....

Pièce à fournir : agrément du code de l'action sociale et des familles

Fait à le
Signature du demandeur

Avis favorable Avis défavorable motivé :
.....
.....
.....

Fait à le
Signature du Chef d'établissement

Avis favorable Avis défavorable motivé :
.....
.....
.....

Fait à le
Pour le recteur et par délégation,
Pour le chef de division
Le chef de bureau

Sylvie Gonalons

(1) rayer la (les) mention(s) inutile(s)

ANNEXE 5 - DEMANDE DE DISPONIBILITE DE DROIT

(Références : décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 – art.47)

NOM :

NOM PATRONYMIQUE :

Prénom :

Etablissement principal d'exercice : CP – LP – LPP – LTP (1)

Echelle de rémunération :

Discipline :

Je soussigné(e), demande à bénéficier d'une :

Disponibilité pour suivre son conjoint ou partenaire de Pacs lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du maître.

Réintégration par la procédure du mouvement de l'emploi

- 1^{ère} demande (1) à/c du au 31 août 2012
- Prolongation (1) à/c du au 31 août 2012

Pièces à fournir : livret de famille et / ou attestation du PACS et attestation de l'employeur du conjoint

Fait à le
Signature du demandeur

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à le
Signature du Chef d'établissement

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à le
Pour le recteur et par délégation
Pour le chef de division
Le chef de bureau

Sylvie Gonalons

DATE LIMITE de dépôt des demandes à la DEEP :

deux mois avant la date du début de la disponibilité

(1) rayer la (les) mention(s) inutile(s)

ANNEXE 6 - DEMANDE DE DISPONIBILITE DE DROIT
(Références : Art.47 du décret n°85-986 du 16 septembre 1985)

NOM :

NOM PATRONYMIQUE :

Prénom :

Etablissement principal d'exercice : CP – LP – LPP – LTP (1)

Echelle de rémunération :

Discipline :

Je soussigné(e), demande à bénéficier d'une :

Disponibilité accordée au maître qui exerce un mandat électoral pendant la durée de son mandat.

Réintégration par la procédure du mouvement de l'emploi

- 1^{ère} demande (1) à/c du au 31 août 2013
- Prolongation (1) à/c du au 31 août 2013

Pièce à fournir : attestation du mandat électoral

Fait à le
Signature du demandeur

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à le
Signature du Chef d'établissement

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à , le
Pour le recteur et par délégation,
Pour le chef de division
Le chef de bureau

Sylvie Gonalons

DATE LIMITE de dépôt des demandes :

- le **VENDREDI 20 JANVIER 2012** : dépôt de l'imprimé renseigné auprès du directeur

- le **VENDREDI 27 JANVIER 2012** : date limite de réception des demandes à la DEEP revêtues de l'avis du chef d'établissement

(1) rayer la (les) mention(s) inutile(s)

**ANNEXE 7 - DEMANDE DE DISPONIBILITE
ACCORDEE SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE**

(Références : Art.47 du décret n°85-986 du 16 septembre 1985)

NOM :

NOM PATRONYMIQUE :

Prénom :

Etablissement principal d'exercice : CP – LP – LPP – LTP (1)

Echelle de rémunération :

Discipline :

Je soussigné(e), demande à bénéficier d'une :

Disponibilité pour études ou recherches présentant un intérêt général

Réintégration par la procédure du mouvement de l'emploi

- 1^{ère} demande (1) à/c du au 31 août 2013
- Prolongation (1) à/c du au 31 août 2013

Pièce à fournir : programme de la formation et / ou sujet de la recherche - documents prouvant l'intérêt général de la recherche

Fait à le
Signature du demandeur

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à le
Signature du Chef d'établissement

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à le
Pour le recteur et par délégation,
Pour le chef de division
Le Chef de Bureau

Sylvie Gonalons

DATE LIMITE de dépôt des demandes :

- le **VENDREDI 20 JANVIER 2012** : dépôt de l'imprimé renseigné auprès du directeur
- le **VENDREDI 27 JANVIER 2012** : date limite de réception des demandes à la DEEP

revêtues de l'avis du chef d'établissement

(1) rayer la (les) mention(s) inutile(s)

**ANNEXE 8 - DEMANDE DE DISPONIBILITE
ACCORDEE SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE
(Références : Art.47 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985)**

NOM : _____ **NOM PATRONYMIQUE :** _____

Prénom : _____

Etablissement principal d'exercice : CP – LP – LPP – LTP (1)

Echelle de rémunération : _____ Discipline : _____

Je soussigné(e), demande à bénéficier d'une :

Disponibilité pour convenances personnelles

- 1^{ère} demande (1) à/c du au 31 août 2013
- Prolongation (1) à/c du au 31 août 2013

Réintégration par la procédure du mouvement de l'emploi

Pièce à fournir : néant

Fait à _____ le _____
Signature du demandeur

Avis favorable Avis défavorable motivé :
.....
.....
.....

Fait à _____ le _____
Signature du chef d'établissement

Avis favorable Avis défavorable motivé :
.....
.....
.....

Fait à _____ , le _____
Pour le recteur et par délégation,
Pour le chef de division
Le chef de bureau

Sylvie Gonalons

DATE LIMITE de dépôt des demandes :

- le **VENDREDI 20 JANVIER 2012** : imprimé renseigné auprès du directeur
- le **VENDREDI 27 JANVIER 2012** : réception des demandes à la DEEP revêtues de l'avis du chef d'établissement

(1) rayer la (les) mention(s) inutile(s)

**ANNEXE 9 - DEMANDE DE DISPONIBILITE
ACCORDEE SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE**
(Références : Art.47 du décret n° 85-9862008-1429 du 19 décembre 2008)

NOM : **NOM PATRONYMIQUE :**

Prénom :

Etablissement principal d'exercice : CP – LP – LPP – LTP (1)

Echelle de rémunération :

Discipline :

Je soussigné(e), demande à bénéficier d'une :

Disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L5141-1 du code du travail

- 1^{ère} demande (1) à/c du au 31 août 2013
- Prolongation (1) à/c du au 31 août 2013

Réintégration par la procédure du mouvement de l'emploi

Pièce à fournir : Inscription au registre du commerce et /ou statut de la société et / ou CADIS

Fait à le
Signature du demandeur

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à le
Signature du Chef d'établissement

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

.....
.....
.....

Fait à le
Pour le Recteur et par délégation
Pour le Chef de Division et p.o.
Le Chef de Bureau

Sylvie Gonalons

DATE LIMITE de dépôt des demandes :

- le **VENDREDI 20 JANVIER 2012** : dépôt de l'imprimé renseigné auprès du Directeur
- le **VENDREDI 27 JANVIER 2012** : date limite de réception des demandes à la DEEP

revêtues de l'avis du chef d'établissement

(1) rayer la (les) mention(s) inutile(s)